

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2015
REUNION DU 13 MARS 2015**

**N° 2015/
01/006**

MOTION

- DEPOSEE PAR : M. Dominique BUCCHINI.

**- OBJET : DEFENSE DE LA RADIO DE SERVICE PUBLIC « FRANCE BLEU
RCFM : MAINTIEN DE TOUS LES POSTES AU SEIN DE
CETTE STATION.**

CONSIDERANT l'importance de la station France Bleu RCFM qui, avec 17,2 points d'audience, s'avère être la première en parts de marchés sur la Corse, Bastia et Ajaccio,

CONSIDERANT que la station France Bleu RCFM assure en Corse, non seulement une mission essentielle d'information mais également un lien irremplaçable avec les populations dans une région à forte dominante rurale,

CONSIDERANT qu'elle constitue un vecteur essentiel du développement de la langue et de la culture corses à travers, notamment, des émissions telles que « Dite a vostra », « Tra di noi » et le soutien permanent qu'elle assure aux artistes corses,

CONSIDERANT que depuis de nombreuses années, la station a également développé une meilleure connaissance des peuples du Mare Nostrum et de leur culture en œuvrant à la construction d'un vivre ensemble méditerranéen (émissions « Qantara » et « Méditerranéo »), permettant ainsi à la

Corse de s'inscrire dans un espace multiculturel international,

CONSIDERANT que la coopération méditerranéenne avec d'autres radios de cet espace est une véritable opportunité stratégique, cette ouverture étant une des solutions à la crise sociétale que traverse la Corse,

CONSIDERANT que France Bleu RCFM avec 250 000 auditeurs potentiels en Corse et 700 000 dans le monde a pour ambition de devenir la radio de tous les corses, où qu'ils se trouvent,

CONSIDERANT que ce projet nécessite de pérenniser la spécificité de la radio notamment par le développement de son caractère bilingue, du volet coopération méditerranéenne et des liens avec la diaspora corse de France continentale,

CONSIDERANT que la suppression d'un poste de technicien à Bastia, demandée par la Direction Générale de Radio-France, signifierait une baisse importante dans la production et le contenu des antennes et donc l'affaiblissement de la radio de service public en Corse,

CONSIDERANT que la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) contribue financièrement, comme le lui permet le statut particulier dont elle bénéficie, à l'élaboration de la production en langue corse,

CONSIDERANT que le rayonnement de la station France Bleu RCFM s'inscrit parfaitement dans le projet de PADDUC adopté récemment par l'Assemblée de Corse qui fait de la culture et de l'identité préservées des potentiels privilégiés sur lesquels ancrer le développement de l'île,

CONSIDERANT ainsi que la CTC ne saurait accepter une réduction des personnels de la radio, tant aujourd'hui que dans les années à venir alors que le chômage atteint en Corse de tristes records,

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

REAFFIRME l'importance qu'elle accorde à la station France Bleu RCFM,

DEMANDE le maintien de tous les postes au sein de la station de

service public,

MANDATE le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse pour transmettre cette motion au Président Directeur Général de Radio-France et d'engager les démarches nécessaires au maintien des postes concernés.

PAGE

PAGE 2